

BILAN DE COMPÉTENCES

Éligible au CPF

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est un outil indispensable pour vous aider à :

- 1. Changer d'orientation professionnelle préparer une reconversion, créer ou reprendre une entreprise, définir ou confirmer un projet de formation...
- 2. Faire le point sur votre parcours / sécuriser votre avenir

repérer ses compétences, se situer sur le marché de l'emploi, anticiper les évolutions professionnelles, clarifier un projet, se donner un but et des moyens pour les atteindre, être acteur de son développement.

3. Gérer votre carrière et lui donner un nouvel élan

A qui s'adresse le bilan de compétences ?

A tous les salariés du secteur public et privé, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Quels sont les apports d'un bilan de compétences ?

Grâce au bilan de compétences, la démarche d'introspection et d'analyse de vos compétences et aptitudes vous permet de mieux vous connaître.

Ce dispositif vous permet également de mieux vous situer dans votre environnement professionnel et de détecter de nouvelles opportunités professionnelles.

En réalisant un bilan de compétences vous construisez un projet à la fois réaliste tenant compte de votre potentiel et réalisable au regard des éléments contextuels analysés.

Un accompagnement sur-mesure à toutes les étapes de votre projet

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux propose un bilan de compétences personnalisé, adapté à vos attentes et vos éventuelles contraintes professionnelles et/ou personnelles.

Notre équipe de professionnels sera à votre écoute et vous accompagnera tout au long de votre démarche.

Durée, lieu, tarifs et modalités d'accompagnement

- **Durée**: 24 heures réparties sur 8 à 10 semaines
- Entretien de 2h à 3h
- Lieu: à distance ou en présentiel dans nos locaux à Talence
- **Tarif**: 1600€
- Modalités pédagogiques: 1 même consultant vous accompagnera tout au long de votre bilan.
- Prérequis pour le bilan de compétences en présentiel : aucun
- Prérequis pour le bilan de compétences en distanciel : disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet

Comment financer le Bilan de compétences ?

Les modalités de financement diffèrent selon votre situation :

- Si vous êtes salarié, votre bilan peut être réalisé sur votre temps de travail ou hors temps de travail et financé dans le cadre:
- du plan de développement des compétences de votre entreprise
- grâce à votre CPF (Compte personnel de formation)
- d'un financement de l'OPCO
- d'un autofinancement
- Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez financer votre bilan dans le cadre:
- du CPF (Compte personnel de formation)
- d'un financement Pôle emploi
- d'un autofinancement

Certains de ces dispositifs peuvent se compléter pour financer la totalité de votre bilan de compétences.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Les phases du bilan de compétences

1. Phase préliminaire

Vous êtes reçu lors d'un premier entretien gratuit et sans engagement pour préciser l'objectif de votre demande. Le centre et ses ressources vous sont présentés ainsi que le déroulement du bilan

Le consultant qui vous accompagnera lors de votre bilan est également à votre disposition pour vous présenter les méthodes et techniques de mise en œuvre du bilan de compétences à l'IRTS afin que vous puissiez confirmer ou pas votre choix.

2. Phase d'investigation

À partir de votre bilan personnel et professionnel nous vous amènerons à identifier:

- vos intérêts.
- · vos réalisations professionnelles,
- · vos compétences.
- · vos ressources mobilisables,
- vos possibilités d'évolution professionnelle confrontées aux réalités de l'environnement économique.

3. Phase de conclusion

Elle vous permettra:

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- d'en dégager des cibles d'évolution et de formaliser votre projet professionnel et/ou de formation.
- de définir un plan d'action, ses principales étapes et les conditions de réalisation de mise en œuvre de votre projet.

Nous vous remettrons un document de synthèse de votre bilan de compétences dont vous serez le seul destinataire.

Contacts

Responsable bilan de compétences :

Karinne Anglade k.anglade@irtsnouvelleaquitaine.fr 05 56 84 20 98

Assistante pédagogique :

Marion Lambert m.lambert@irtsnouvelleaquitaine.fr 05 56 84 25 41

en partenariat avec















Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:



f Facebook @irtsnouvelleaguitaine

in LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

Instagram @irtsnouvelleaquitaine

9 avenue François Rabelais33400 Talence05 56 84 20 20contact@irtsnouvelleaquitaine.fr